

CÔTE D'IVOIRE

2017

Pascal YEMBILINE / p.yembiline@afdb.org

Idrissa DIAGNE / idrissa.diagne@undp.org

El Allassane BAGUIA / el-allassane.baguaia@undp.org



CÔTE D'IVOIRE

- La croissance économique continue d'être forte, mais repose encore sur l'exploitation et l'exportation de matières premières principalement agricoles, soumises aux aléas des cours mondiaux et du climat.
- Des avancées importantes ont été observées en termes d'accès aux soins de santé, d'accès à l'éducation et de protection sociale, néanmoins, la croissance des cinq dernières années s'avère insuffisante au regard d'une demande sociale importante.
- Des réformes politiques importantes ont été conduites en 2016 dans un contexte encore marqué par une faiblesse de l'opposition et d'importants mouvements sociaux.

Vue d'ensemble

Dans un contexte marqué par un ralentissement de la production agricole, la Côte d'Ivoire enregistre en 2016 sa cinquième année consécutive de croissance forte, tendance qui devrait se poursuivre en 2017 avec un rythme moins important même si les perspectives restent bonnes jusqu'en 2020. Cette croissance, estimée à 8.4 % en 2016 par la Banque africaine de développement (BAfD), serait de 7.3 % en 2017 dans un contexte de recul des exportations agricole même si la demande intérieure reste importante. Les investissements publics et privés, mais également la robustesse de la consommation, ont permis de maintenir le rythme soutenu de la croissance économique en 2016. Bien que forte, la croissance économique repose encore sur l'exploitation et l'exportation de matières premières avec un faible taux de transformation locale de la production. L'économie ivoirienne reste donc vulnérable aux chocs extérieurs, comme ce fût le cas en 2016 avec, notamment, l'évolution défavorable des cours mondiaux des prix des principaux produits d'exportation (cacao, pétrole), mais également les conditions climatiques qui ont affecté la production agricole.

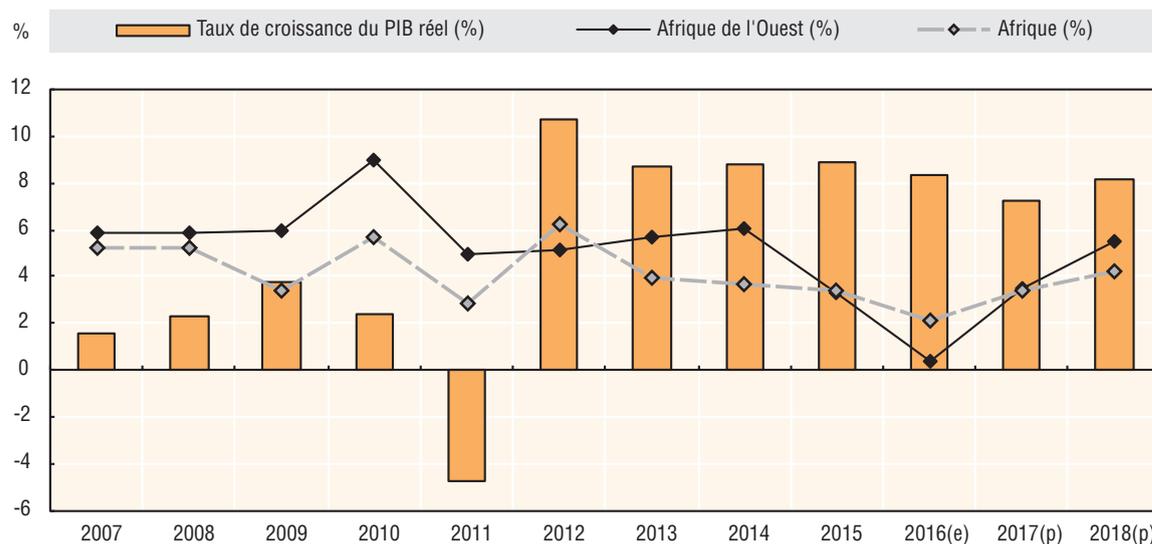
Le gouvernement met en œuvre un nouveau *Plan national de développement* (PND) 2016-20, qui met l'accent sur la diversification de l'appareil productif en capitalisant sur les avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire, notamment l'amélioration du taux de transformation des matières premières, ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes des filières agricoles. Le coût du PND est estimé à 30 000 milliards XOF (Franc CFA BCEAO) – soit 60 milliards USD – dont 62 % seront financés par les investissements privés, principalement sous forme de partenariats publics-privés (PPP), et 38 % par les ressources publiques nationales et internationales. Le PND 2016-20 a reçu un soutien très fort des partenaires au développement de la Côte d'Ivoire qui se sont engagés, lors du groupe consultatif de mai 2016 à Paris, à y apporter un soutien financier de 15 milliards USD.

Sur le plan social, les dépenses en faveur des pauvres sont en nette progression, mais demeurent insuffisantes au regard d'une demande sociale importante d'amélioration des conditions de vie des agents de l'État. L'environnement des affaires est en constante amélioration. Le contexte politique est marqué par des réformes importantes, matérialisées par l'adoption d'une nouvelle Constitution, la nomination d'un vice-président et la création d'un Sénat. Les échéances électorales ont été respectées avec les élections législatives et la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale et d'un nouveau gouvernement. Les défis majeurs de l'actuel quinquennat seront : i) la poursuite des efforts de réconciliation de la classe politique avec une opposition affaiblie par des dissensions internes ; ii) des réponses appropriées aux demandes sociales fortes et pressantes ; iii) l'intensification des efforts en matière de justice, encore perçue comme non impartiale par une partie de la population ; et iv) le règlement des questions conflictuelles de longue date que sont la nationalité et le foncier. Le renforcement du cadre sécuritaire reste aussi



un défi dans un contexte régional et national marqué par des attaques terroristes dont les causes sont en grande partie exogènes à la Côte d'Ivoire.

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Croissance du PIB réel	8.9	8.4	7.3	8.1
Croissance du PIB réel par habitant	6.5	5.9	4.8	5.7
Inflation	1.2	1.1	1.5	2.0
Solde budgétaire (% PIB)	-2.8	-3.8	-4.0	-4.0
Compte courant (% PIB)	-0.8	-2.0	-4.9	-3.2

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Développements récents et perspectives

La Côte d'Ivoire enregistre en 2016 sa 5^e année consécutive de croissance forte, tendance qui devrait se poursuivre en 2017 mais avec un rythme moins important même si les perspectives restent jusqu'en 2020. La vigueur économique de 2013 et 2014 (avec des taux de croissance respectifs de 8.7 % et 8.8 %) s'est confirmée en 2015, au lendemain de l'élection présidentielle, avec un taux de croissance réel du produit intérieur brut (PIB) révisé à 8.9 % et estimé à 8.4 % en 2016. Cette croissance est alimentée par le secteur agricole - dont le niveau de production resté élevé malgré des fléchissements en 2016 - l'accroissement des investissements publics et privés, la vitalité du secteur des services (transports, commerce et téléphonie), et l'amélioration du climat des affaires et de l'environnement macroéconomique.

La croissance repose sur les exportations du secteur agricole, qui représentent environ 60 % du total des exportations, portées par le Programme national d'investissement agricole (PENIA). Cependant, le fléchissement des cours mondiaux et les conditions climatiques défavorables ont entraîné une chute des exportations des principaux produits de rentes (cacao fèves, café vert, noix de cajou, pétrole brut et ananas) d'au moins 16 % à fin décembre 2016, comparé au niveau à fin décembre 2015 (ministère de l'Économie et des Finances). La production de riz ne satisfait



toujours pas la demande intérieure, en effet, 36 % du riz consommé dans le pays est importé malgré la forte hausse de la production depuis 2012. L'inadéquation des moyens de transformation et de stockage entraîne des taux de déperdition de la production locale de 40 % pour la banane plantain, 30 % pour l'igname et près de 10 % pour le manioc.

Le secteur secondaire représente 25 % du PIB à fin décembre 2016. L'indice de la production industrielle est resté pratiquement stable avec une hausse de 0.5 % en 2016, bien que la situation reste contrastée. Les productions des industries alimentaires, textiles et pétrolières se sont contractées. En revanche, celles de l'électricité, du gaz, de l'eau, des industries métalliques et des industries du bois sont en nette hausse par rapport à 2015. L'agro-industrie, qui représente près de 31 % de la valeur ajoutée industrielle, connaît une baisse de son indice de production. La Côte d'Ivoire transforme l'intégralité de sa production de palmier à huile et de coton, mais seulement 30 % du cacao et moins de 5 % de l'anacarde, du café, de l'hévéa, de la mangue et de l'ananas.

Le secteur minier continue de progresser grâce à un Code minier attrayant. La Côte d'Ivoire a annoncé la découverte de son plus grand gisement d'or à Yaouré (au centre-ouest du pays, entre Yamoussoukro et Bouaflé), avec des réserves estimées à 200 tonnes, et dont le premier lingot sera produit en 2017. Les produits pétroliers représentent 13 % des exportations et ont progressé, principalement grâce à la fabrication de produits chimiques, caoutchouc et plastiques ; le raffinage connaît un léger recul. Déjà en grande difficulté du fait, en partie, de la chute des cours du brut, la société ivoirienne de raffinage (SIR) a vu sa production baisser de 17.6 %. Le projet de terminal de regazéification de gaz naturel liquéfié (GNL) mené par Total en Côte d'Ivoire a été officiellement lancé. Il prévoit la mise en place d'une unité flottante de stockage et de regazéification du GNL (FSRU) à Vridi, dans la région d'Abidjan, et d'un gazoduc connectant le FSRU aux centrales électriques Ciprel et Azito, au sud-est d'Abidjan. L'installation nécessitera près de 100 millions USD d'investissement et permettra le traitement de 3 millions de tonnes de GNL par an. La Côte d'Ivoire, dont la capacité en électricité se situe autour de 2 000 mégawatts (MW), ambitionne de passer à 3 000 MW en 2018 et d'atteindre 4 000 MW minimum à l'horizon 2020. Pour ce faire, de nombreux projets sont mis en œuvre dans le secteur de l'électricité. Dans le domaine de l'hydroélectricité, le gouvernement a lancé la construction de barrages hydrauliques, notamment celui de Soubré (275 MW), en cours de finalisation, et ceux de Boutoubré, Louga et Gribo-Propoli (plus de 500 MW), dont les travaux démarreront courant 2017. Dans le domaine thermique, les capacités seront renforcées avec la construction des centrales de Songon et Grand-Bassam. Le gouvernement veut aussi mettre l'accent sur les énergies renouvelables avec la biomasse, l'énergie solaire et la possibilité de recourir à l'énergie éolienne.

Le secteur tertiaire contribue pour 50 % au PIB et emploie 22 % de la population active. Au second trimestre 2016, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile s'élève à 25 millions, dont 6 millions d'abonnés aux services de mobile money. La réorganisation du secteur de la téléphonie mobile est entrée dans sa phase active. L'autorité de régulation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) de Côte d'Ivoire (Artci) a procédé au retrait définitif des licences de certains opérateurs, faisant passer le marché de sept à trois opérateurs. Elle a également octroyé des licences 4G aux trois principaux opérateurs.



Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2011	2016
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	30.3	23.4
Dont pêche	0.1	0.1
Activités extractives	7.9	8.1
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel
Activités de fabrication	14.5	16.6
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.6	0.7
Construction	1.7	3.5
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	11.5	10.4
Dont hôtels et restaurants
Transports, entreposage et communications	7.1	10.3
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	15.3	13.0
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	10.7	13.6
Autres services	0.4	0.4
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100.0	100.0

Source : Données des administrations nationales.

Politique macroéconomique

Politique budgétaire

Les recettes fiscales et non fiscales de la Côte d'Ivoire en 2016 sont estimées à 3 884 milliards XOF, en hausse de 7 % par rapport à 2015, mais inférieures à l'objectif de 4 022 milliards XOF. Cette hausse des recettes reflète les réformes en matière de mobilisation des ressources au niveau du cordon douanier, ainsi que la fiscalité intérieure. Le taux de pression fiscale est estimé à 16.4 %, contre 16.1 % en 2015 et demeure parmi les plus faibles de la région ouest africaine.

Une règle d'or de la politique budgétaire est que les recettes intérieures doivent être suffisantes pour couvrir les dépenses courantes, ce qui est le cas de la Côte d'Ivoire puisque ce ratio est égal à 118 en 2016, en repli toutefois par rapport à 2015 (122 %). La politique budgétaire du pays reste donc maîtrisée, notamment avec l'amélioration du recouvrement des impôts et un niveau de dépenses publiques conforme aux prévisions budgétaires. Le premier poste de dépenses est celui des investissements, qui représentent 30 % des dépenses. La masse salariale est le second poste de dépenses (26 %), en hausse de 6 % par rapport à 2015 en raison, entre autre, du déblocage des avancements indiciaires des fonctionnaires. Le ratio de masse salariale sur les recettes est de 41.2 %, supérieur au maximum communautaire fixé à 35 % par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En matière de gestion budgétaire et financière, les critères de performance et les objectifs ont été respectés. En effet, la dette publique a baissé, passant de 42.9 % en 2015 à 41.4 % du PIB en 2016. Les financements obtenus en 2016 ont contribué à la réalisation de projets structurants dans les secteurs des transports, de l'énergie et des infrastructures économiques. La balance primaire du pays est déficitaire, mais le gouvernement entend la réduire, voire la rendre excédentaire d'ici 2020.



Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Total recettes et dons	20.0	20.4	19.5	21.0	20.9	20.6	21.2
Recettes fiscales	15.1	16.2	15.3	15.8	15.5	15.4	15.7
Dons	1.7	1.4	1.8	1.5	1.7	1.6	1.9
Total dépenses et prêts nets (a)	19.2	22.8	21.8	23.8	24.7	24.6	25.2
Dépenses courantes	16.1	16.5	15.9	16.9	17.1	16.7	17.0
Sans intérêts	14.4	15.0	14.6	15.0	15.1	14.8	14.7
Salaires et rémunérations	6.6	7.0	7.0	7.2	7.2	7.5	7.3
Intérêt	1.7	1.4	1.3	1.9	2.0	2.0	2.3
Dépenses d'investissement	2.9	6.3	5.9	6.9	7.5	7.9	8.2
Solde primaire	2.5	-0.9	-1	-0.9	-1.8	-2.0	-1.7
Solde global	0.7	-2.3	-2.2	-2.8	-3.8	-4.0	-4.0

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique monétaire

La politique monétaire de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre communautaire de l'UEMOA. Le taux de croissance de la masse monétaire traduit la politique prudente de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), avec une croissance de la masse monétaire au sens de M2 autour de 12 % en 2015. La politique monétaire de la BCEAO a aussi permis de maintenir l'inflation en-dessous de 3 %, objectif cible de l'UEMOA pour 2016. Le taux d'inflation du pays serait à 1.8 pour 2016. Cependant l'élément le plus prometteur de ces dernières années réside dans les avancées en termes de monétisation et de crédit bancaire avec l'augmentation des crédits à l'économie de 21.1 % en 2015, qui fait suite à la hausse de 22.6 % en 2014. Cette hausse reflète une plus grande demande du secteur privé en 2015, mais aussi la baisse de 0.5 % des crédits accordés au secteur public, dont la croissance a sans doute joué un effet d'éviction entre 2012 et 2014.

Toutefois, le taux de pénétration des banques reste faible en Côte d'Ivoire puisque les crédits comptent pour environ 20 % du PIB, loin des taux d'autres pays africains comme le Kenya (42 %) et le Nigéria (30 %). Le système financier ivoirien continue d'être dominé par les banques commerciales, qui contribuent à plus de 90 % du crédit, contre 50 % en Afrique du Sud. La diversification du système financier de la Côte d'Ivoire reste un besoin pressant, qui passe notamment par le développement de la microfinance et de l'utilisation des téléphones mobiles pour réduire les coûts de transaction. Le développement de systèmes d'information (visant à réduire les coûts et les asymétries), tels que des bureaux de crédits, ainsi que la facilitation de nouveaux instruments d'épargne et de crédits doivent être prioritaires.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La Côte d'Ivoire et représente plus de 30 % du PIB de l'UEMOA, et son poids économique au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est indéniable. Elle demeure l'un des principaux fournisseurs des pays de l'UEMOA, notamment en produits pétroliers, agroalimentaires et cosmétiques. Le pays applique le tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA, qui comporte quatre bandes. L'entrée en vigueur du TEC élargi au niveau de la CEDEAO en 2014 devrait contribuer à renforcer les échanges dans la sous-région, notamment avec le Ghana, dont la structure économique est très similaire à celle de la Côte d'Ivoire, mais également avec le Nigéria, qui présente des complémentarités intéressantes. La Côte d'Ivoire constitue une zone d'activités commerciales et un couloir de transit importants de la sous-région grâce aux ports d'Abidjan et de San-Pedro. Elle est au centre d'un réseau d'interconnexion électrique qui la relie, d'une part, au Ghana, au Togo et au Bénin et, d'autre part, au Burkina Faso, et bientôt au Mali et aux pays de l'Union du fleuve Mano (Libéria, Guinée, Sierra Leone).



Dans le cadre de la facilitation du commerce extérieur, le gouvernement a réduit de moitié la taxe d'embarquement et supprimé la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Le contrôle des marchandises est renforcé, notamment avec la réhabilitation des postes frontières, la couverture de l'ensemble du territoire et l'acquisition de deux scanners mobiles à rayon X. Cette acquisition permet de réduire les risques de fraude.

En termes de circulation des personnes, la Côte d'Ivoire est historiquement le plus important pays d'immigration de la sous-région et représente l'un des axes migratoires les plus dynamiques du continent. Le pays veut désormais s'appuyer sur un cadre stratégique national permettant d'orienter ses décisions et actions dans le domaine de la facilitation de la circulation des personnes et de la gestion des migrations en harmonie avec les instruments internationaux et régionaux auxquels il est partie prenante. Un document de politique migratoire a été élaboré en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), amendé et largement validé par un atelier de travail interministériel.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2008	2013	2014	2015	2016(e)	2017(p)	2018(p)
Balance commerciale	13.9	9.9	11.4	11.8	8.6	5.9	6.8
Exportations de biens (f.o.b.)	42.3	40.0	38.1	38.6	34.7	32.3	32.9
Importations de biens (f.o.b.)	28.4	30.1	26.7	26.8	26.1	26.4	26.0
Services	-6.9	-6.9	-6.3	-9.4	-7.7	-7.6	-7.2
Revenu des facteurs	-3.7	-3.0	-2.7	-2.9	-2.9	-2.9	-2.8
Transferts courants	-1.4	-1.5	-0.9	-0.2	0.0	-0.2	-0.1
Solde des comptes courants	1.9	-1.4	1.5	-0.8	-2.0	-4.9	-3.2

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

Politique de la dette

Des efforts d'amélioration de la gestion des finances publiques, particulièrement de la dette publique, ont été entrepris afin de garantir la viabilité à long terme de la dette. Une analyse de viabilité de la dette sur une période de 20 ans à partir de 2015 indique que le risque de surendettement sur la dette extérieure reste modéré. Les indicateurs de solvabilité et de liquidité demeurent tous en dessous de leurs seuils respectifs sur la période d'analyse grâce aux effets conjugués des allègements de la dette et de la gestion rigoureuse des finances publiques. Au 31 décembre 2015, le stock de la dette est de 7 793.8 milliards XOF, dont 4 304.4 milliards XOF de dette extérieure et 3 489.4 milliards XOF de dette intérieure, soit respectivement 55 % et 45 % du stock, lequel représente près de 41.3 % du PIB à fin 2015 (en dessous de la norme UEMOA de 70 %).

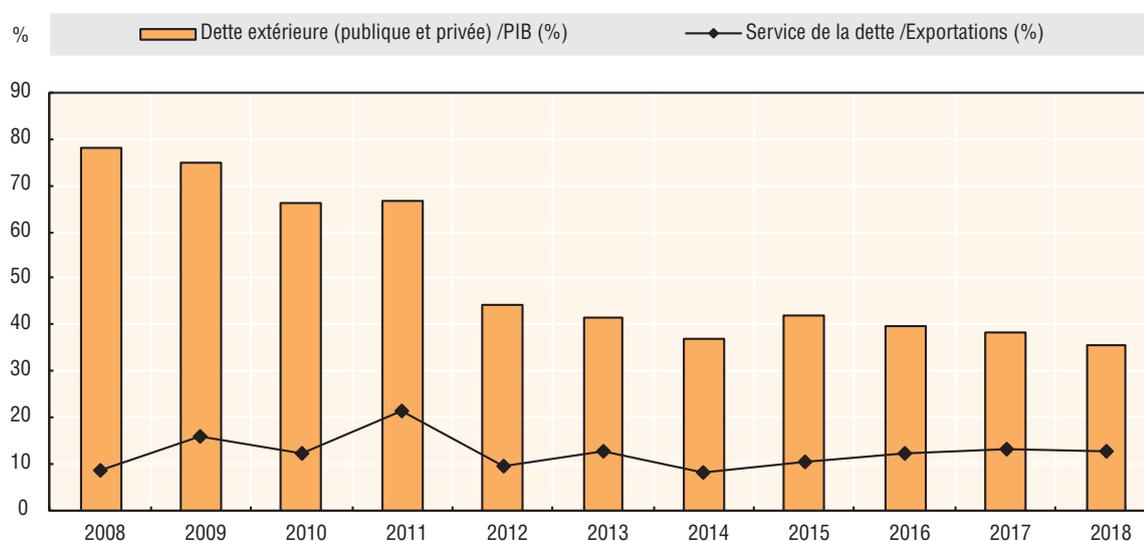
En matière de dette publique extérieure, l'État a honoré tous ses engagements au titre du service de la dette extérieure, et l'encours de cette dernière représente 22.8 % du PIB (4 304.4 milliards XOF). Le niveau de la dette intérieure par rapport au PIB s'est maintenu à 18.5 % en 2015. Le renforcement du suivi de la dette des entreprises publiques par le gouvernement a entraîné une amélioration de la gestion des statistiques et des paiements. Dans le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette, le Fonds monétaire international (FMI) indique que la Côte d'Ivoire a résisté aux chocs exogènes ces dernières années, mais reste exposée à un risque modéré de surendettement. Le pays devra surveiller l'accumulation de la dette extérieure (en particulier la dette non concessionnelle) afin d'éviter une concentration excessive des échéances au milieu des années 2020. Il doit aussi prendre en compte les risques de refinancement, les risques de change, ainsi que la volatilité de la situation des marchés des capitaux internationaux.

La stratégie de gestion de la dette à moyen terme 2016-20 propose des orientations importantes en matière d'endettement et de gestion de la dette publique qui permettront de satisfaire les besoins de financement de l'État, ainsi que ses obligations de paiement. Elle permettra aussi



de s'assurer que ses objectifs de maîtrise des coûts et des risques seront atteints afin d'éviter, à terme, un surendettement. Le gouvernement a aussi mis en place un plan triennal 2016-18 de renforcement des capacités du personnel de la Direction de la dette, désormais réorganisée en *front office*, *middle office* et *back office*. Ce plan cible les principaux axes de formation, entre autres l'analyse et la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique et la stratégie d'endettement à moyen terme. Pour 2016-17, conformément à la nouvelle politique du Fonds monétaire international (FMI) sur la limite d'endettement, le gouvernement entend respecter le plafond pour la valeur actualisée de nouvelles dettes extérieures. Le plan d'emprunt 2016 a été finalisé avec l'outil d'analyse et de calcul de la valeur actualisée (PV TOOL) sur la base des prêts susceptibles d'être signés au cours du second semestre. Le plan d'emprunt 2017, quant à lui, est basé sur des hypothèses, notamment la tendance des accords signés entre 2012 et 2015, le degré de préparation des projets du PND et les décaissements attendus dans la SDMT.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Selon l'édition 2016 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire s'est classée pour la troisième année consécutive parmi les dix pays les plus réformateurs et reste le seul pays à avoir réalisé cette performance ces deux dernières années. Cette performance est, entre autres, liée aux réformes sur la réglementation des activités économiques, notamment : i) la réduction de la charge administrative liée au contrôle fiscal ; ii) l'amélioration du règlement de l'insolvabilité, avec la mise en place d'innovations dans les procédures de redressement judiciaire, telles que l'apport d'un soutien financier ou matériel à l'entreprise en difficulté ; iii) l'introduction d'un recours en appel dans un délai de 15 jours pour les créanciers en cas de contestation de créances ; et enfin iv) la possibilité pour les créanciers de proposer des mandataires au tribunal, consulter les documents liés à l'actif, disposer du droit d'être informé de toute cession de biens et de se prononcer sur le prix.

Le projet d'annexe fiscale 2016 s'inscrit également dans la logique d'élargissement de l'assiette des contribuables, avec une disposition d'amnistie pour favoriser de nouvelles déclarations aux services des impôts sans risques de pénalités ou de poursuites liées au passé de l'entreprise.

Les efforts des autorités ivoiriennes ont aussi porté sur la simplification et la dématérialisation des procédures administratives, ainsi que sur la modernisation de l'environnement juridique des affaires. Enfin, on note aussi des mesures relatives à la protection des actionnaires minoritaires par le biais de l'ouverture des voies de recours en annulation contre les conventions présentant un conflit d'intérêt.

Secteur financier

En termes de stabilité financière, le ratio de solvabilité du secteur bancaire s'est amélioré, passant de 10.2 % en mars 2015 à 8.8 % en mars 2016 grâce à la réduction du nombre d'infractions (10 infractions en décembre 2015, contre 7 en mars 2016) suite à la loi qui a porté le capital social minimum des banques à 10 milliards XOF. En revanche, la qualité du portefeuille s'est légèrement détériorée et le taux de créances douteuses a augmenté, passant de 10.3 % à 11.5 % du total des prêts.

L'assainissement du secteur financier se poursuit. La Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE) a été mise sous administration provisoire en juin 2015, suite aux insuffisances constatées dans la gestion de la banque par la Commission bancaire, et à son incapacité à honorer ses engagements en tant qu'établissement financier. Le gouvernement a décidé de restructurer la banque en mars 2016. Un appel d'offres a donc été lancé en mai 2016 pour le recrutement d'un consultant chargé d'élaborer un plan global de restructuration. Le gouvernement a également pris la décision en mars 2016 de privatiser la Versus Bank et la BHCI. Un cabinet conseil a été recruté pour accompagner le Comité de privatisation pour la valorisation et l'identification de repreneurs potentiels. De manière générale, le gouvernement a préparé une stratégie de développement du secteur financier incluant la restructuration des banques étatiques, l'approfondissement du secteur financier et l'accroissement du taux de bancarisation (16 % en 2015).

L'économie reste sous-financée, avec des banques en état de surliquidité. Le marché financier est limité, 15 % de l'épargne est déposée dans des institutions financières, contre plus de 25 % en moyenne en Afrique subsaharienne. La forte pénétration de la monnaie électronique dans la population entraîne toutefois une amélioration de l'inclusion financière, avec un niveau des transferts d'un montant journalier proche de 17 milliards XOF. Le taux d'accès aux services bancaires reste faible, le taux de bancarisation se situant à 13.4 % au cours des 3 dernières années. La mobilisation des ressources longues reste un immense défi pour la quasi-totalité des intervenants du secteur bancaire. Des mesures palliatives ont été mises en œuvre par la BCEAO, en l'occurrence la baisse des ratios de couverture des engagements à moyen et long terme par des ressources stables, mais elles demeurent encore insuffisantes.

Dans ce contexte, le secteur privé a du mal à jouer pleinement son rôle de levier principal de la croissance économique. En outre, les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI), qui contribuent à hauteur de 18 % du PIB et de 23 % de la création d'emploi, présentent des limites importantes en matière de structuration de leur plan d'affaires et de gestion. Un plan d'action sur 5 ans est en cours d'élaboration, qui vise à appuyer la mise à niveau et le développement des industries manufacturières orientées vers la transformation des matières premières locales.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

La poursuite des réformes a permis à la Côte d'Ivoire d'améliorer son classement de l'indice Ibrahim de la gouvernance africaine (21^e rang sur 54 pays en 2015, contre 35^e en 2014). La performance du pays (3.3) sur l'utilisation des ressources publiques a progressé, mais sans amélioration de la note agrégée de l'évaluation des politiques et institutions nationales de la



Banque mondiale (CPIA). Le pays a gagné 8 places (107^e) dans le classement de l'indice de perception de la corruption en 2015.

Le pays a achevé la mise en œuvre des réformes avec la signature, en 2016, de l'arrêté portant réorganisation de la Direction de la dette et des dons. Les dettes titrisées détenues par la Banque nationale d'investissement (BNI) ont été échangées en titres de marché en deux temps : une première opération de 7 milliards XOF réalisée dans le cadre de l'émission de l'emprunt Sukuk, et une seconde de 20.9 milliards XOF réalisée dans le cadre de l'emprunt TPCI 5.9 % 2016-26. Dans le cadre du Plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption 2013-17, cinq cellules de passation des marchés publics ont été mises en place auprès des ministères techniques et autres structures assujetties au Code des marchés publics.

Concernant les finances publiques, tous les ministères sont couverts par les budgets-programmes. En effet, conformément au cadre harmonisé des directives de l'UEMOA, tous les ministères ont achevé leurs documents de programmation pluriannuelle des dépenses et leurs projets annuels de performance (DPPD-PAP). Les lois organiques clés ont été adoptées et le pays a entamé depuis 2016 les réformes des instruments de gestion, notamment l'élaboration d'un avant-projet de charte de gestion pour la mise en place d'un système d'organisation des responsabilités et des flux d'information répondant aux besoins du management de la performance.

De manière générale, la gouvernance a connu une amélioration globale depuis 2012. La plupart des indicateurs d'appréciation de la gouvernance retenus par le Millenium Challenge Corporation (MCC) sont passés du rouge au vert au cours de la période 2011-15, à l'exception de l'indicateur relatif aux droits politiques. La note moyenne de la Côte d'Ivoire portant sur les 6 indicateurs relatifs à la gouvernance est passée de 23/100 en 2011 à 67/100 en 2015 (MCC).

Gestion des ressources naturelles et environnement

Le changement climatique touche tous les secteurs du développement de la Côte d'Ivoire. Le pays entend aborder toutes les préoccupations relatives à l'aménagement du territoire, à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement du fait de la réduction drastique du couvert forestier, de la perte de la biodiversité, de la pollution de l'air, des eaux et du sol venant des activités domestiques, industrielles, agricoles, minières et maritimes.

Le gouvernement a pris des mesures de restauration et de sauvegarde de l'environnement dans le PND 2016-20, promouvant notamment le développement durable dans un environnement sain et protégé. Dans ce cadre, 43 370 milliards XOF ont été alloués (contre 17.9 milliards XOF dans le PND précédent). Des décrets ont modifié et complété la loi portant Code de l'environnement ; des textes d'application ont été adoptés pour améliorer la sauvegarde de l'environnement et la promotion du développement durable et des énergies renouvelables. En outre, l'énergie, la foresterie et l'agriculture figurent parmi les secteurs où des efforts doivent être faits pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, sauvegarder l'environnement et préserver l'équilibre de la biodiversité. Or, ces secteurs occupent une place importante dans l'industrialisation, la transformation économique du pays et la lutte contre la pauvreté.

En 2015, le pays s'est doté, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, d'une stratégie de développement « bas carbone », dont la mise en œuvre reste contrainte par les faibles capacités nationales et locales et l'accès limité à l'information et aux technologies. L'analyse du secteur énergétique révèle que les ménages, notamment les ménages pauvres, utilisent principalement le bois de chauffe pour la cuisson (69.2 % au niveau national, 86 % en milieu rural), contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Du fait de l'accès limité à l'énergie pour les usages productifs, l'agriculture est faiblement mécanisée. Le pays dispose d'un vaste gisement en énergies renouvelables, toutefois le cadre réglementaire peu incitatif et les coûts d'investissement prohibitifs freinent leur mise en valeur. La formulation en cours de l'Agenda



d'action de l'initiative Énergie durable pour tous vise à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables ».

Par ailleurs, le taux de dégradation des forêts ivoiriennes est passé de 18 % en 1996 à 40 % en 2014. Le pays ayant l'ambition d'assurer une gestion durable des ressources naturelles (eau, faune et flore), il a décidé d'allouer 46 588 milliards XOF (soit 0.42 % du coût total du PND) pour la période couvrant le PND 2016-20, contre 15.1 milliards XOF précédemment.

Contexte politique

La situation politique a été marquée par l'organisation d'un referendum pour l'adoption d'une nouvelle Constitution, dite de la troisième République, et la tenue des élections législatives.

La réforme constitutionnelle a vu 93.4 % des suffrages exprimés en faveur du oui, avec un taux de participation de 42.4 %, malgré les appels au boycott de l'opposition proche du Front populaire ivoirien. La nouvelle Constitution prévoit un poste de Vice-Président et la création d'un Sénat. Quant aux élections législatives, organisées dans un environnement apaisé, elles ont enregistré 1 153 candidats, dont 12 % de femmes pour un total de 255 sièges à pourvoir. Le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), coalition au pouvoir, a obtenu la majorité absolue des sièges (167), avec une percée des candidats indépendants (76), de l'UDPCI (6) et de l'UPCI (3), mécontents des choix opérés par le RHDP et ayant présenté leurs propres listes. Le FPI a obtenu 3 sièges.

Le mandat de la commission en charge de la réconciliation et l'indemnisation des victimes a pris fin après la remise au Chef de l'État de son rapport final et du fichier des 316 954 victimes retenues sur les 874 056 cas répertoriés.

La situation sécuritaire est restée stable avec un indice de sécurité à 1.2 malgré l'attentat terroriste de Grand-Bassam, en mars 2016, revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb islamique, qui a fait au moins 16 morts. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a levé l'embargo sur les armes qui pesait sur le pays depuis le déclenchement de la rébellion armée de 2002. Dans la perspective de son départ définitif du pays en juin 2017, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a transféré au gouvernement et à l'équipe pays des Nations Unies ses fonctions résiduelles, notamment en matière de défense et de sécurité.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

La situation sanitaire reste préoccupante à cause d'une morbidité et d'une mortalité élevées liées au paludisme et au VIH/Sida. Le principal problème demeure l'insuffisance de l'offre de soins, accentuée par la crise socio-politique. Cette insuffisance est aussi liée au problème de financement du secteur de la santé, avec la stagnation du budget du ministère de la Santé, l'ampleur de la pauvreté et l'inexistence d'un dispositif de couverture du risque maladie. À cette situation s'ajoutent la faiblesse du système d'information et de gestion, l'insuffisance de l'hygiène publique et hospitalière, et la mauvaise gestion des déchets biomédicaux.

La faible qualité des soins, la faible couverture vaccinale et l'accès limité aux médicaments essentiels accentuent le non-satisfaction des besoins en santé des populations, notamment chez les plus vulnérables. Le PND 2016-20 prévoit d'investir 594 072 milliards XOF (5.36 % de son coût total) pour résoudre ces problèmes et progresser dans la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) 3 sur la santé.

Le secteur de l'éducation reste confronté à des difficultés majeures, dont la faiblesse du rendement du système éducatif, de l'accessibilité et de l'encadrement. Le système éducatif ivoirien est l'un des moins performants en Afrique, la Côte d'Ivoire se classant dernière sur



44 pays lors de l'évaluation de 2011 des connaissances des élèves effectuée par la Francophonie, puis 41^e en 2013. Le taux de redoublement est élevé (21 % en 2011, 16 % en 2015). Des réformes hardies pour améliorer le système éducatif s'imposent. À cet effet, le gouvernement a introduit des cours le mercredi matin afin d'augmenter le temps d'apprentissage des élèves (qui passe ainsi de 26 à 30 heures par semaine), suscitant le mécontentement de certains enseignants. En outre, le secteur reste confronté aux contraintes budgétaires, à la mauvaise gestion des ressources, à l'insuffisance d'infrastructures et de matériels didactiques, à l'obsolescence des équipements, ainsi qu'à une mauvaise répartition spatiale du personnel enseignant. Ces contraintes sont amplifiées par le taux élevé d'analphabétisme, les fortes inégalités sociales et l'expansion du VIH/sida en milieu scolaire.

Pour ce qui est de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les jeunes et les adultes ayant achevé ou non une éducation de base sont formés à un métier adapté aux besoins du marché et accompagnés dans leur insertion professionnelle. Des besoins restent cependant encore à satisfaire, et le gouvernement entend réhabiliter 30 000 classes et en construire 25 000 au primaire ; construire et équiper les collèges et 12 lycées ; réhabiliter et équiper 7 établissements du secondaire ; recruter 25 000 enseignants du primaire et 4 000 enseignants du secondaire général ; réviser le contenu des enseignements ; et assurer la formation continue des enseignants.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Les performances économiques des dernières années ont faiblement impacté la pauvreté, qui reste élevée (46.3 % en 2015, contre 48.9 % en 2008). Avec un indice de développement humain de 0.462 en 2014, en légère progression par rapport à 2013 (0.458), la Côte d'Ivoire occupait la 172^e place sur 188 pays dans le classement de l'Indice de développement humain (IDH).

Le système de protection sociale reste limité à l'assurance maladie, dont bénéficie environ 10 % de la population, essentiellement des travailleurs du secteur public et du privé. L'assurance maladie universelle est effective sur l'ensemble du territoire et concerne principalement les soins d'urgence, la prise en charge des enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Le gouvernement bénéficie depuis 2016 d'un appui de 50 millions USD de la Banque mondiale pour l'opérationnalisation de la Stratégie nationale de protection sociale adoptée en 2014. Les zones de couvertures sont le nord et le centre-nord du pays à travers le financement de filets sociaux.

Selon la dernière enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel (Ensesi 2016), la population en âge de travailler est estimée à 14 870 704 personnes sur une population totale projetée de 23 681 171, soit une proportion de 62.8 %. Cette population est constituée de 50.5 % d'hommes et 49.5 % de femmes, et réside majoritairement en milieu urbain (52.8 %, dont 21.3 % dans la ville d'Abidjan et 31.5 % dans les autres villes). Elle compte une forte proportion de personnes sans instruction (47.1 %), et elle est relativement jeune (31.2 % de 14-24 ans et 63.1 % de 14-35 ans). La population en emploi est estimée à 8 418 055 personnes, soit 97.2 % de la main-d'œuvre. La population au chômage est estimée à 240 652 personnes, ce qui représente un taux de chômage de 2.8 %.

Égalité hommes-femmes

La Constitution de la 3^e République adoptée en 2016 institue la parité dans l'accès à l'emploi (article 37 : L'État œuvre à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes sur le marché de l'emploi. L'État encourage la promotion de la femme aux responsabilités dans les institutions et administrations publiques, ainsi qu'au niveau des entreprises). Cette réforme, bien qu'importante, reste limitée : les pesanteurs socioculturelles, la lente diffusion des textes de lois et l'absence de mécanisme de suivi entraînent une faible représentativité des femmes au Parlement (10.7 % lors des dernières législatives de 2016) et au gouvernement (21 % au dernier gouvernement, contre 25 % précédemment), loin derrière l'objectif de 30 % de représentativité des femmes au Parlement du Programme d'action de Beijing.



Le *Rapport sur le développement humain en Afrique 2016* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) place la Côte d'Ivoire parmi les pays où la discrimination à l'égard des femmes est élevée. En effet, l'indice de développement de genre est de 0.810 et l'indice d'inégalité de genre de 0.679, contre 0.575 pour l'Afrique au sud du Sahara. Les femmes, pourtant majoritairement rurales, accèdent difficilement à la propriété foncière et à la terre. Elles ne bénéficient que de 38.6 % des conditions de vie (santé, autonomisation, marché de l'emploi), présentant un déficit de 61.4 % par rapport aux hommes. En effet, lorsque les hommes en Côte d'Ivoire reçoivent 100 unités pour leur bien-être, les femmes n'obtiennent que 38.6 unités en raison uniquement de leur genre. La santé de reproduction est le facteur qui contribue le plus à l'inégalité de genre dans le pays.

L'excision reste une préoccupation majeure, touchant plus de 70 % des femmes dans les régions du nord et du nord-ouest du pays. Au niveau national, 38 % des femmes âgées de 15 à 45 ans sont excisées.

Analyse thématique : Entrepreneuriat et industrialisation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire dispose d'un tissu industriel parmi les plus développés de la CEDEAO. L'industrie ivoirienne représente aujourd'hui près de 25 % du PIB et concerne les produits pétroliers ; l'agro-industrie (particulièrement l'agro-alimentaire) ; l'énergie ; les bâtiments et travaux publics (BTP) ; la chimie ; les matériaux de construction ; la ferronnerie ; la fonderie ; l'assemblage ; et la petite industrie mécanique.

Depuis 2012, les performances du secteur sont en nette amélioration, avec un indice harmonisé de la production industrielle qui a progressé de 12.8 % en 2012, 8.8 % en 2013, 6.1 % en 2014 et 10.5 % au premier trimestre 2015. La Côte d'Ivoire est la huitième puissance industrielle africaine ; plus de la moitié des entreprises ivoiriennes exercent dans le secteur de l'agro-alimentaire.

Près de 87 % des entreprises présentes dans le secteur industriel sont des PME/PMI ; les autres sont en majorité de grandes entreprises détenues par des capitaux étrangers. Ces grandes entreprises représentent 80 % de la valeur ajoutée industrielle et 70 % de la main-d'œuvre industrielle.

En termes d'évolution, l'exploitation minière hors pétrole a connu des investissements importants dans les domaines de la recherche et de l'exploitation de nouvelles mines, ainsi qu'une forte croissance de la demande dans les domaines liés à la construction, tels que les BTP, les matériaux de construction, la fonderie et la fabrication d'ouvrage en métaux.

Le secteur agro-alimentaire a renoué avec la croissance et les acteurs ont démarré des extensions de capacités. L'industrie pétrolière connaît des performances inégales liées à la problématique de la compétitivité des raffineries, de l'ensablement de certains puits et de l'augmentation de la demande de gaz domestique. Le secteur de l'électricité connaît une conjoncture positive avec un indice de production en hausse de 16.5 % à fin décembre 2016, grâce à l'amélioration de l'offre des deux principales sources d'énergie que sont l'énergie thermique (Azito et Ciprel) et l'énergie hydraulique (barrages). La consommation intérieure et les exportations sont en hausse constante, respectivement de 8.8 % et 93.3 % à fin décembre 2016. Le secteur connaît des problèmes de déficit malgré l'amélioration constante de l'offre. La question de l'équilibre financier du secteur reste aussi posée.

Le développement industriel est un des quatre piliers sur lesquels repose la vision de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2040. En effet, suite au diagnostic du secteur industriel ivoirien réalisé en 2012 avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (Onudi), et à l'étude Côte d'Ivoire 2040 du patronat ivoirien, le pays s'est doté d'une stratégie d'industrialisation dont les principaux axes sont repris dans le PND 2016-20. Cette politique vise deux objectifs : i) renforcer le lien production-transformation pour créer plus de valeur ajoutée et des emplois



décents et durables en grand nombre ; et ii) créer de nouveaux pôles de développement des secteurs d'activité industrielle. Elle a permis de bâtir une stratégie basée sur trois axes : i) la forte contribution du secteur privé ; ii) l'utilisation des avantages comparatifs ; et iii) l'appui ciblé de l'État en matière d'accompagnement (qualité, normes, restructuration, accès au crédit et aux zones industrielles, avantages fiscaux ciblés, etc.).

Les secteurs porteurs seront : i) l'agro-industrie (anacarde, coton, cacao, hévéa, palmier à huile, etc.) ; ii) les ressources naturelles non agricoles (gaz, hydrocarbures et autres sources naturelles d'énergie) ; iii) les industries structurantes, comme celles liées à la métallurgie (aciéries, cimenterie, chimie), les produits de consommation (médicaments génériques, emballage, plasturgie, textile) et les industries manufacturières légères. La politique industrielle est mise en œuvre par le biais de six instruments : i) le renforcement du cadre incitatif ; ii) l'amélioration de l'environnement des affaires ; iii) les appuis spécifiques à certaines filières pour la transformation industrielle ; iv) l'appui à la qualité et à la lutte contre la contrefaçon ; v) la restructuration et la mise à niveau des entreprises ; et vi) le renforcement et le développement des infrastructures industrielles.

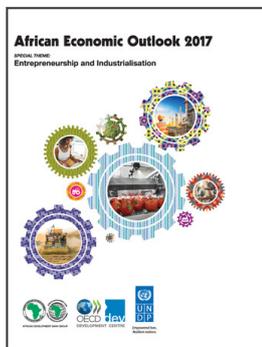
Des initiatives du secteur privé complètent les efforts de l'État en matière de promotion de l'entrepreneuriat comme, par exemple, l'organisation depuis 2012 par la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci) du forum annuel Cgeci Academy pour promouvoir l'entrepreneuriat, accompagner les entrepreneurs à fort potentiel et densifier le secteur privé ivoirien. Les pesanteurs entravant le développement de l'entrepreneuriat sont la faible culture entrepreneuriale, le faible niveau d'études et de formation aux compétences entrepreneuriales, ainsi que l'accès limité aux informations pertinentes pour les activités entrepreneuriales. Les conditions d'octroi de crédit des établissements financiers limitent le recours au financement des PME. Le coût du crédit (12 à 15 % par an pour les investissements de long terme) est jugé excessif. À cela s'ajoute l'inadéquation de l'offre de financement, avec une tendance des banques à favoriser les financements à court terme.

Conscient que les TIC constituent un levier et un accélérateur pour le développement de la Côte d'Ivoire, le gouvernement s'est engagé dans une politique qui vise à promouvoir l'émergence par le développement d'une économie numérique en intégrant les TIC dans toutes les sphères de la vie nationale. Pour ce faire, cinq axes stratégiques de développement ont été retenus : i) l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adéquat ; ii) le développement d'une infrastructure large bande ; iii) la promotion de l'accès aux TIC ; iv) l'incitation au développement de contenus locaux ; et v) le développement d'une expertise nationale en matière de TIC. À cela s'ajoute la relance de la zone franche de la biotechnologie et des TIC (ZBTIC) de Grand-Bassam.

La Côte d'Ivoire a également pris des mesures pour faciliter la création d'entreprises et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, ce qui lui a permis de passer du 179^e rang dans l'édition 2013 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, au 147^e rang dans l'édition 2015 du rapport. Ce bond a été possible grâce, notamment, à la réduction des coûts administratifs et des délais de création d'entreprise, ainsi qu'à la levée de contraintes administratives.

En outre, la mise en œuvre du projet d'appui à la revitalisation des PME (PARE/PME) a permis de financer la mise en place du Tribunal du commerce, la création du guichet unique et le renforcement des capacités de plus de 100 entreprises, permettant ainsi de renforcer la confiance des entrepreneurs dans le cadre réglementaire. Enfin, dans le souci de créer un environnement national favorable aux capacités des PME, le gouvernement a mis en œuvre des stratégies de création d'emplois au niveau régional et amélioré l'accès aux contrats publics pour les PME. Un projet de loi d'orientation de la politique nationale de promotion des PME vise à mettre en place un environnement légal, institutionnel et fiscal incitatif pour permettre aux PME ivoiriennes d'être compétitives en créant beaucoup plus d'emplois et en contribuant fortement à la croissance économique de la Côte d'Ivoire.





Extrait de :
African Economic Outlook 2017
Entrepreneurship and Industrialisation

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2017), « Côte D'Ivoire », dans *African Economic Outlook 2017 : Entrepreneurship and Industrialisation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-26-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.